

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Ri



PRESCRIPTIONS

★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

— Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

▣ Emplacement réservé

ZONAGE

UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants

UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver

UH : Secteur de hameau ou de petit village

UJ : Secteur urbain de jardin

N : Zone naturelle

Nj : Secteur naturel de jardin

A : Zone agricole

AUE

0 500 m